



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de recherche en droit privé (EA 2116)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Tours

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherche en droit privé (EA 2116)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Tours

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherche en droit privé

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 2116

Nom du directeur : Mme Sara GODECHOT-PATRIS

Membres du comité d'experts

Président :

M Bernard TEYSSIE, Université Panthéon-Assas (Paris 2) représentant le CNU

Experts :

Mme Nicole DOCKES, Université Lyon 3

M. Dimitri HOUTCIEFF, Université d'Evry

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1

Mme Marie-Laure MATHIEU, Université Montpellier 1

M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Claude OPHELE, directeur de l'UFR de droit de l'Université de Tours



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite : 15 novembre 2010

La rencontre avec l'équipe du CRDP, comme celles organisées avec les autres équipes de l'Université de Tours, s'est déroulée l'après-midi du 15 novembre 2010. La matinée avait été consacrée aux rencontres organisées avec des équipes de l'Université d'Orléans. Une connaissance globale des équipes de ces deux Universités a ainsi été donnée au comité de visite. Ce point était d'une particulière importance s'agissant d'équipes relevant d'un même PRES. La visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Tours le 15 novembre 2010 de 15h30 à 17h. Etaient présents la directrice et plus d'une quinzaine de membres de l'équipe. Après une présentation très générale de l'activité de l'unité par sa directrice, une discussion cordiale s'est engagée entre les membres du comité et ceux de l'équipe au travers d'échanges libres. Une rencontre à huis clos a, ensuite, eu lieu avec les doctorants qui ont paru assez satisfaits de leurs conditions d'encadrement et de participation à la vie de l'unité.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRDP est une équipe d'accueil généraliste couvrant les principaux segments du droit privé. Il est installé dans les locaux de l'Université de Tours, dans un bâtiment dévolu aux trois équipes de recherche relevant de l'UFR de Droit.

Au cours du contrat écoulé, le CRDP a privilégié deux axes : le premier tourné vers « les sources du droit et le contentieux » (une trentaine de conférences sur cette thématique ; colloque consacré au préjudice ; colloques relatif à la médiation) et le second consacré au « droit de l'entreprise » (5 colloques, notamment consacrés aux sanctions économiques, à la rupture, aux restructurations).

L'équipe offre aux doctorants la Faculté, en dernière année de thèse, de publier un article ou une contribution. De surcroît, tout au long de leur formation doctorale, les doctorants qui le souhaite peuvent soutenir l'avancement de leurs travaux devant un comité de suivi de thèse. Enfin, un financement pour partie de la publication des thèses des meilleurs doctorants est mis en place.

- Equipe de Direction :

- Directeur : Mme Sara GODECHOT-PATRIS

Un directeur d'équipe et un conseil de Laboratoire se réunissent annuellement pour la présentation d'un bilan et du projet. Chaque année le conseil décide de l'élection du directeur de Laboratoire.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	20	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	10	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,4	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	15	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	16

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CRDP est à un tournant de son existence. Il apparaît impératif que soit rapidement assurée une gouvernance efficace après le temps de « flottement » qui, souvent, accompagne les changements affectant la direction d'une équipe. Les actions à mener doivent être précisément définies et être conduites avec détermination. L'ensemble des professeurs et maîtres de conférences doivent s'attacher à donner le maximum d'ampleur à leur activité scientifique, notamment mesurée grâce à un courant régulier et substantiel de publications.

- Points forts et opportunités :

Le CRDP rassemble un nombre significatif d'universitaires habilités à diriger des recherches. Ils ont la capacité de développer une politique scientifique pertinente. Les liens noués avec le Centre juridique Pothier, de l'Université d'Orléans, est riche de promesses d'actions communes qui pourraient assurer à chacun une authentique visibilité au niveau national, voire au-delà.

- Points à améliorer et risques :

La gouvernance du CRDP doit être renforcée.

Les axes de recherche doivent être précisés.

La politique doctorale doit être dynamisée.



- **Recommandations :**

Les recommandations s'inscrivent dans le prolongement du point précédent. Elles s'adressent à ceux qui ont la charge de la direction de l'équipe mais valent aussi pour l'ensemble de ses membres : il est essentiel que chacun mesure l'importance de l'investissement scientifique et intellectuel nécessaire pour donner au CRDP le degré de visibilité et d'attractivité qui devrait être le sien.

Il faudrait que les membres de l'équipe s'impliquent davantage dans son fonctionnement. Dans cette optique, il serait peut-être souhaitable de nommer des responsables d'axes venant soutenir l'action de la directrice de l'équipe. La recherche collective pourrait s'exprimer par d'autres moyens que la seule organisation de colloques et de conférences et, par exemple, s'enrichir de publications collectives. L'équipe pourrait aussi tenter de participer à des appels d'offre (ANR ou autres).

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	18
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	90%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	5
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	5

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique du CRDP est d'ampleur inégale selon les membres de cette équipe d'accueil. Si certains d'entre eux justifient de travaux d'une ampleur et d'une qualité certaines, il en est d'autres qui présentent un bilan plus modeste.

Il est également permis de regretter le faible nombre de thèses soutenues (5) au cours des quatre dernières années au regard du nombre de membres de l'équipe habilités à diriger des recherches (16). Un regret similaire peut être formulé si on rapproche le nombre de doctorants (15) du nombre de professeurs et maîtres de conférences habilités à diriger des recherches (16). La forte implication de certains n'efface pas la faible implication de beaucoup d'autres. Est, en revanche, à porter à l'actif de l'équipe ou, tout au moins à l'actif de certains de ses membres, les succès obtenus par trois des cinq docteurs de la période considérée, qui ont accédé aux fonctions de maître de conférences.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le CRDP organise des colloques avec le Centre d'études juridiques « Pothier » de l'Université d'Orléans. La coopération qui s'est établie entre ces deux équipes mérite d'être préservée et approfondie. Est en train de prendre forme une fédération de recherche qui peut fournir des résultats de qualité. Les deux équipes sont fortement complémentaires et pourraient développer des projets communs allant au-delà de l'organisation de colloques. Cette mise en réseau pourrait accroître l'attractivité de chacune des composantes, singulièrement du CRDP. La capacité de chacun à répondre à des appels d'offres et à obtenir des financements externes en serait sensiblement augmentée.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Le comité ne sous-estime pas les difficultés inhérentes à tout changement de direction d'une équipe d'accueil, situation à laquelle a été confronté le CRDP. La difficulté de la tâche n'est cependant point telle que le nouveau directeur ne puisse rapidement appréhender tous les aspects de l'activité de l'équipe dont il a accepté d'assumer la responsabilité, surtout lorsque cette équipe ne lui était pas inconnue avant qu'il n'en prenne la direction. Il est indispensable que le professeur désormais responsable du CRDP procède à un investissement lourd pour appréhender tous les aspects du fonctionnement de l'équipe et maîtriser l'ensemble des aspects de son activité. La qualité de la gouvernance en sera grandement accrue. De même en ira-t-il de la qualité de la communication interne et externe. Tout ceci suppose une implication accrue du responsable de l'équipe dans l'animation des axes de recherche, dans la réalité de la recherche collective, dans le développement de partenariats et dans la participation à des appels d'offre.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet présenté s'inscrit, pour l'essentiel, dans le prolongement des actions conduites au titre du précédent contrat. Il se déploie autour de deux axes : responsabilités et justice ; entreprise. Les actions envisagées au titre de ces deux axes sont loin d'être dépourvues d'intérêt, même si elles auraient parfois gagné à être présentées de manière plus précise. Tel est le cas du projet de collaboration, au titre de l'axe « Entreprise » avec économistes et gestionnaires et du projet de recherches sur « Institutions et performance » dans le cadre du PPF.

Ainsi, deux axes de recherche, l'un intitulé « responsabilités et justice » et l'autre « entreprise » et un projet pluridisciplinaire intitulé « performance et institutions » sont envisagés par l'équipe au titre de son projet dans le cadre du futur contrat.

Le premier axe « responsabilités et justice » devrait reposer sur trois perspectives :

- une recherche internationale et de droit comparé sur la responsabilité. Un réseau de recherches en droit comparé de la responsabilité et des assurances -Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance : GRERCA - a été créé avec, entre autres, des laboratoires les universités de Rennes, de Savoie, de Saint-Étienne, de Paris 1, de Genève et deux projets sont en cours : mesurer l' « eurocompatibilité » du droit français en confrontant les solutions françaises en matière de responsabilité civile avec les différents projets européens et étudier le principe de la réparation intégrale. Des colloques internationaux devraient concrétiser ces recherches ;

- une recherche sur les déterminants du procès (plus particulièrement sur les qualités que chacun est en droit d'attendre du juge ; existent ou sont prévues des publications individuelles, un colloque ainsi que des sujets de thèse).

- une recherche sur les médiations (prolongement direct de précédentes études en partenariats, entre autres, avec l'institut de formation sur la médiation familiale (IRFSS Institution Régionale de Formation Sanitaire et Social), le Barreau de Tours et avec pour objectif principal de centrer la recherche sur la médiation familiale et la place de l'enfant).

Ce premier axe apparaît comme le plus structuré. Il s'inscrit clairement dans le prolongement des actions antérieures et des travaux individuels des membres de l'équipe affectés à l'axe. L'intérêt est patent mais l'aspect recherche collective aurait pu être fortement accentué comme l'originalité.

Le deuxième axe «entreprise» devrait reposer sur l'organisation d'un colloque annuel en partenariat avec l'équipe de recherche en droit privé d'Orléans (CRJ Pothier) ou, à défaut, d'un cycle de conférences. La thématique est le prolongement de celle du précédent contrat : «explorer les règles applicables à l'entreprise et y conjuguer une double lecture social/affaire ». Des contacts avec les économistes et gestionnaires CERMAT de TOURS) auraient été pris pour essayer de développer une approche pluridisciplinaire. Là également, il s'agit davantage d'un prolongement d'une thématique ancienne que d'un nouveau projet. De plus, la thématique apparaît très classique et assez générale (peu de précisions ont été apportées).

Enfin, un troisième projet est évoqué. Il passe par la participation au projet de recherche sur « institutions et performance ». Le CRDP a accepté de participer au projet organisé au sein du PPF en collaboration avec le LERAP, le GERCIE et les équipes de chercheurs en gestion, projet consacré à la thématique « performances et institutions ». Cependant, aucune information précise n'a été réellement fournie sur le contenu de ce projet.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de Recherche en Droit Privé	A	B	C	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

REPONSE DE L'UNITE : CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PRIVÉ S2UR120001562

OBSERVATIONS GENERALES SUR LE RAPPORT D'EVALUATION DE L'AERES DU CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PRIVE (EA 2116) UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

A la suite du rapport d'évaluation du centre de recherche en droit privé établi postérieurement à la visite du comité d'experts qui s'est déroulé dans les locaux de l'université de Tours le 15 novembre 2010, la direction du centre de recherche a souhaité apporter quelques éléments d'analyse complémentaires. Consciente des atouts et des faiblesses du centre de recherche, la direction est satisfaite de voir que les actions d'ores et déjà entreprises sont de nature à répondre aux interrogations légitimes du comité.

- **Sur la gouvernance :**

Le comité a insisté sur les difficultés liées au changement de direction, opéré le 1^{er} septembre 2010, changement qui n'avait pas été anticipé. Si le CRDP a traversé une période de transition difficile à la suite du départ, en cours de préparation du contrat quadriennal, du précédent directeur, la direction actuelle souhaite en tirer les conséquences. Pour éviter qu'à l'avenir ces difficultés ne se reproduisent, tout particulièrement au moment de la préparation du contrat quadriennal, les statuts du CRDP doivent être modifiés. Un bureau va être mis en place afin que le directeur du centre soit secondé, et au besoin remplacé, par les enseignants chercheurs en charge des axes de recherche. Un doctorant sera membre de ce bureau.

En outre le CRDP a, jusqu'à récemment, souffert d'un faible soutien administratif, ce qui fut source de difficultés notamment dans le cadre de toute forme de recherches collectives supposant un relai administratif efficace. La difficulté est aujourd'hui résorbée puisque, depuis le 1^{er} février 2011, un Ingénieur d'Etudes, entièrement dédié aux trois équipes de recherche en droit de la Faculté – CRDP, LERAP, GERCIE – a été nommé.

- **Sur la politique doctorale :**

A l'instar du comité, la direction du centre s'est inquiétée de la réduction du nombre de thèses soutenues. A la suite d'une politique ferme de soutien aux enseignants-chercheurs qui ont souhaité soutenir leur HDR, le CRDP a pu constater une augmentation tangible du nombre d'inscriptions en thèse pour l'année 2010-2011, ainsi qu'une diversification des enseignants en charge de ces responsabilités. La direction entend accentuer les efforts en ce sens. A cette fin, le centre est notamment en train de mettre en place des « doctoriales ». Ces manifestations trimestrielles réuniront

enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants de Master 2 Recherche. Leur objectif est de lutter contre l'isolement des jeunes chercheurs, de les accompagner dans leur travail de rédaction de thèse et de favoriser les échanges entre eux ; elles permettront aussi d'encourager les candidats à l'habilitation à diriger des recherches. La première réunion se tiendra en fin d'année universitaire. Ces réunions pourront enfin être l'occasion pour les jeunes docteurs de présenter en public les résultats de leurs travaux.

Enfin de façon sans doute plus anecdotique, la direction du centre de recherche souhaite indiquer que les chiffres figurant dans le rapport – à savoir 5 thèses soutenues – ne prennent pas en compte les deux thèses qui ont été soutenues dans les deux semaines qui ont suivi la venue du comité d'experts. Les deux docteurs ont d'ailleurs immédiatement été qualifiés par le CNU aux fonctions de maître de conférences.

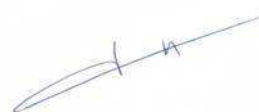
- **Sur la politique scientifique :**

L'équipe du CRDP est convaincue de la nécessité de développer une recherche collective, et consciente des bénéfices qui pourraient en résulter. En dépit d'une culture disciplinaire, au départ peu coutumière de cette forme de recherches, l'équipe s'est engagée dans cette voie depuis maintenant plusieurs années. La nouvelle direction du centre a, dès le mois de septembre, souhaité officialiser l'organisation interne du laboratoire en désignant pour chaque axe un porteur responsable, ce qui a pu être signalé dès la visite du comité. Le Professeur Fabrice Leduc et Monsieur Martin Oudin sont respectivement en charge de l'axe responsabilité et justice et de l'axe entreprise.

Outre une coopération scientifique naturelle avec les laboratoires de l'Université François Rabelais (LERAP et GERCIE) sur le thème de la responsabilité, le CRDP est investi dans le GRERCA (Groupe de recherche européen sur la responsabilité civile et l'assurance). Ce groupe de recherche inter-laboratoires et inter-Universités, dont certaines à l'étranger, a permis à l'axe Responsabilité et Justice du CRDP d'acquérir une légitimité réelle dans ce domaine et a offert aux enseignants-chercheurs qui y participent l'occasion d'échanges fructueux dont les résultats sont d'ores et déjà en partie accessibles à tous. Cet investissement n'a pas pour autant été fait au détriment des publications individuelles et collectives du centre. Pour le contrat à venir le centre entend maintenir et son ratio de publiants (90%) et sa cadence de publications collectives (2 publications annuelles en moyenne).

S. GODECHOT-PATRIS
Directrice du CRDP

Le Vice-Président,
Chargé de la recherche



Michel ISINGRINI